FO BNP PARIBAS FACTOR

INFO SALARIÉS

ABANDON DE POSTE

Présomption de démission : vos droits

LA RÈGLE LÉGALE

Art. L.1237-1-1
Abandon volontaire et pas de reprise après mise en demeure : démission présumée à la fin du délai.

Art. R.1237-13
Mise en demeure par lettre recommandée ou remise en main propre contre décharge.

Art. R.1237-13
Délai d'au moins quinze jours à compter de la présentation.

✔ Motifs légitimes : la liste du texte n'est pas fermée.

VOS GARDE-FOUS

- Reprenez le travail dans le délai fixé.
- Ou invoquez un motif légitime dans votre réponse.
- Raisons médicales, droit de retrait, droit de grève.
- Instruction contraire à une réglementation, contrat modifié.

Conseil FO : répondez par écrit et gardez une preuve de l'envoi.

CONTESTER AUX PRUD'HOMMES

Saisine directe
Affaire portée directement devant le bureau de jugement.

Décision rapide
Il statue au fond dans un délai d'un mois après saisine.

✔ Le juge se prononce sur la nature de la rupture et ses conséquences.

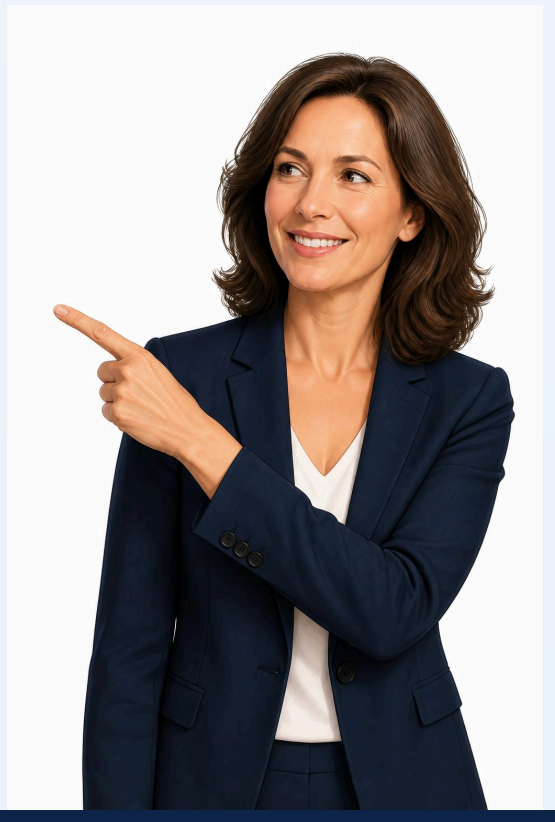
CHIFFRES CLÉS

Délai minimum de mise en demeure	Jugement au fond, prud'hommes	Licenciement sans faute grave, ≥ 2 ans
15 jours	1 mois	2 mois mini

L'APP FO SUR VOTRE TÉLÉPHONE

iPhone
Scannez, puis dans Safari : Partager › Sur l'écran d'accueil

Android
Scannez, puis « Installer »



FO RESTE VIGILANT

Reprise du poste ou motif légitime dans le délai : ne laissez pas passer la date. FO vous aide.

Rejoignez FO : ensemble, nous défendons vos droits.
➜ Bulletin d'adhésion en ligne : scannez le QR code

Source : Code du travail, art. L.1237-1-1, R.1237-13, L.1231-1, L.1234-1 (PISTE Légifrance, 02/11/2026).